

Impôts.

IMPOTS

Voir "Ordres de Sa Majesté en Conseil," 1°.

1° TABAC—Officiers des Impôts sur les Vins et Liqueurs Spiritueuses, assermentés aux fins du prélèvement de l'Impôt sur le Tabac.

Re Robin et aus. (1904)—223 Ex. 310.

2° LOI—INFRACTION—POURSUITE—DÉFAUT.

Voir "Procédure Criminelle," 22°.

Incompati-
bilité de
Charges
Publiques.

INCOMPATIBILITÉ DE CHARGES PUBLIQUES.

1° CENTENIER—PROCUREUR DU BIEN PUBLIC.

Re Vautier. (1902)—221 Ex. 400.

2° EXPERT AUX FINS DE LA LOI SUR LA TAXATION DU RÂT—MEMBRE DU COMITÉ DE TAXATION. Ayant opté pour la charge d'Expert —nouvelle élection pour la charge de membre du Comité ordonnée.

Re Blampied. (1903)—222 Ex. 555.

3° VINGTENIER—MEMBRE DU COMITÉ DE TAXATION.

Re Sarre. (1907)—224 Ex. 467.

Indemnité
Seigneuriale

INDEMNITÉ SEIGNEURIALE.

Voir "Mainmorte."

"Prescription," 1°, 2°.

INDIVIS.

Indivis.

Voir "Décrets et Dégrevements," 26°.
 NUL N'EST TENU DE RESTER DANS L'INDIVIS.
Voir "Testaments," 7°.

"INDUSTRIAL SCHOOLS,"

"Industrial
 Schools."

Voir "Détenition de Jeunes Enfants."

INFLUENCE INDUE.

Influence
 Indue.

Voir "Testaments," 13°.

INFRACTIONS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS.

Infractions
 aux Lois et
 Règlements

Voir "Enregistrement des Naissances, etc.,"
 2°, 4°.

"Milice," 4°—7°.
"Procédure Criminelle," 20°—42°.
"Sociétés à Responsabilité Limitée," 2°, 3°

INJONCTION.

Injonction.

Voir "Musical Copyright."
"Nuisance."

INSCRIPTION EN FAUX.

Inscription
 en Faux.

1° ACCORD produit par le défendeur qu'il déclare porter la signature de l'acteur—Négation de ce dernier. Défendeur reçu à la preuve de son allégation—Accord marché par le Greffier et logé au Greffe.

Quiedeville v. Richomme.

(1902)—221 Ex. 398.

2° ACTION EN PAIEMENT D'UN BILLET À ORDRE—Défendeurs reçus à la preuve de leurs allégations qu'ils ne l'ont pas signé.—Billet incriminé marché par le Greffier et logé au Greffe.

Slous v. Luce et ux. (1903)—222 Ex. 447.

Inscription
en Faux.

3° IDEM—Le jour fixé pour l'audition des témoins, les défendeurs déclarent, par le moyen de leur Avocat, avoir payé le montant de la réclamation. Intervention de la Partie Publique. Vu la prétention des défendeurs émise lors de l'envoi en preuve, et d'autant qu'ils ne sont pas personnellement présents—saisie et présentation en Justice ordonnées.

Le même v. les mêmes. P.G. intervenant.
(1903)—222 Ex. 465.

4° IDEM—Les défendeurs ayant quitté l'île, ordonné qu'ils seront saisis et présentés en Justice, cas échéant qu'ils y reviennent—le Record de l'Officier demeurant logé au Greffe.

P.-G. v. les mêmes. (1903)—222 Ex. 476.

Inspecteurs
des Chemins

INSPECTEURS DES CHEMINS.

Voir "Assermentations, etc.," 1°.
"Chemins," 3°.
"Elections," 1°, 3°.

1° ADMIS À RÉSIGNER—Raisons de Santé.

Re Flinn—Rapport du Connétable de St.-Sauveur. (1903)—222 Ex. 177.

Re Le Geyt—Représentation du P.-G.
(1907)—225 Ex. 92.

2° AYANT NOMMÉ PROCUREURS - GÉNÉRAUX —
Remplacement ordonné.

Re De Gruchy—Rapport du Connétable de St.-Sauveur. (1907)—225 Ex. 108.

Inspecteur
Médical.

INSPECTEUR MÉDICAL.

Voir "Connétables," 4°.

INSPECTEURS DES PÊCHERIES.

Voir “ Pêcheries.”

Inspecteurs
des
Pêcheries.

EXCUSÉ DE SERVIR COMME MEMBRE DU COMITÉ
DES CHÉMINS.

Re Ballain. (1901)—221 Ex. 390.

INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

Voir “ Ecoles Élémentaires, etc.”

Instruction
Obligatoire.

INTERDICTION.

Voir “ Curatelle.”

Interdiction

INTÉRESSÉ AUX BIENS.

Voir “ Décrets et Dégrevements,” 15°, 16°.

Intéressé
aux Biens.

INTERPRÈTE.

Voir “ Procédure Criminelle,” 5°.
“ Témoins—Témoignage,” 8°.

Interprète